



## retractation voiture suite a retard dans livraison de plus de 7 j

Par **helene29**, le **09/09/2009** à **21:08**

Bonjour

J ai signé un bon de commande auprès d un concessionnaire pour une voiture qu ils devaient me livrer la semaine suivante.

Après discussion il s est avéré que la voiture ne pourra m être livrée que 10 jours plus tard.

J ai voulu annuler la vente mais le concessionnaire refuse de me rendre l acompte qui a été versé de frais de mise en service à titre de dédommagement en prétextant que s il ne pouvait pas me rendre propriétaire, il pouvait cependant me la livrer physiquement dans les temps en me la prêtant. Il s agit d une voiture dite de direction qu ils ne peuvent céder qu après 3 mois et 1 jour.

Quel est mon recours sur l acompte sachant que la vente était marquée au comptant ?

La livraison dans les délais n implique t elle pas aussi un transfert de propriété dans les temps ?